

## CHAPITRE IX

## LES FLAMANDS

« Sire, il n'y a pas de Belges, » avait lancé à son roi, longtemps avant la guerre, le socialiste wallon Jules Destrée, dans une lettre ouverte célèbre. Par cette phrase lapidaire, Destrée, plus tard ministre, voulait exprimer que deux races, de langue et de culture différentes, les Wallons et les Flamands, incarnant dans une certaine mesure l'antagonisme entre Latins et Germains, constituaient l'État belge, sans être pour cela fondues en une unité nationale. D'après ce Wallon, la Belgique n'était donc pas un État national, mais un État de nationalités. Écrivant sa lettre ouverte, Destrée allait si loin qu'il exigeait la « séparation administrative », la division de l'État en deux régions administratives, wallone et flamande.

Depuis longtemps déjà, les Flamands avaient mis en avant la même revendication. Mais jusqu'à la réalisation de cette dernière, qui était naturellement fort éloignée, ils exigeaient à tout le moins l'application correcte des lois qui assuraient ou devaient assurer à leur langue certains droits dans l'administration et la juridiction, notamment dans l'enseignement. La Constitution et la législation avaient certes été

libérales dans la garantie de ces droits, mais l'administration centrale, où prédominaient l'élément wallon et la langue française, avait laissé sur le papier les belles dispositions législatives et opposé une résistance acharnée à leur mise en pratique.

L'existence de ces lois, en même temps que leur non-application par le gouvernement central, offrirent au gouvernement d'occupation la base de ce qu'on appela sa « politique flamande ». Il s'agissait au fond de réaliser la Convention de La Haye, imposant à la puissance occupante l'observation des lois en vigueur dans le pays occupé.

Notre politique flamande, il convient de le souligner, fut une improvisation ; elle n'était nullement prévue, à plus forte raison préparée. Cette impréparation, qu'il était loisible d'observer sur de nombreux autres points de notre conduite de la guerre, est une des preuves les plus importantes qui démontrent que l'Allemagne n'a en aucune façon nourri de visées de conquête sur le monde. En Allemagne, sauf certains milieux étroits intéressés à la question du point de vue scientifique, personne ne s'était jamais occupé ni de la langue, ni de la culture, ni des luttes politiques du rameau flamand germanique. Même les Allemands, habitant en si grand nombre en Belgique avant la guerre, recherchaient beaucoup plus le rapprochement avec les milieux de langue française qu'avec les milieux parlant le flamand (hollandais). Souvent même, on considérait un long séjour à Bruxelles ou Anvers comme une bonne école pour l'étude du français. En Allemagne, on avait abandonné aux seuls pangermanistes le soin d'entretenir des relations avec les chefs spirituels et politiques du peuple flamand. Ces relations ne donnèrent pas naissance à des plans positifs, mais plutôt à des projets fantaisistes. Il fallut plus tard consacrer une partie



importante de notre politique flamande à réduire ces projets à l'échelle des possibilités réelles. Pas plus aux Affaires étrangères qu'à l'État-major, on ne connaissait l'existence d'une question flamande ; pas plus dans l'un que dans l'autre de ces organismes, on ne soupçonnait que cette question pourrait prendre de l'importance en cas de guerre à l'ouest de l'Europe. Les affirmations de l'historien belge officiel Fernand Passelecq, qui nous impute une préparation systématique de notre politique flamande, s'avèrent de la sorte n'être que de simples vues de l'esprit.

Quand nos troupes pénétrèrent dans les Flandres, elles foulèrent une *terra incognita*. Ce fut une surprise totale, pour nos feldgrau de Basse-Allemagne parlant leur patois natal de pouvoir s'entendre avec les paysans et les *meisjes* (1) flamands.

Le chancelier von Bethmann-Hollweg fut le premier à évoquer le problème de l'élément flamand en Belgique. Il le fit sous forme d'une lettre en date du 2 septembre 1914, adressée au chef de l'administration civile, M. von Sandt ; mais, submergé comme il l'était d'affaires administratives, ayant peu de penchants pour l'activité politique, ce fonctionnaire n'y attachait aucune importance. Au surplus, la lettre se bornait à souligner « qu'en raison d'un accord futur avec la Hollande », il pourrait y avoir intérêt à « soutenir d'une façon aussi apparente que possible » le « mouvement culturel flamand », orienté justement en Belgique en faveur de la langue hollandaise. Cette justification des mesures souhaitées vaut d'être relevée. Ce n'est pas la volonté de renforcer l'influence allemande en Belgique qui prévaut, mais l'espoir d'exercer une action favorable sur la Hollande. Les mesures proposées devaient porter sur le domaine de l'école, ce dont

(1) Jeune fille, en flamand. (N. d. T.)

toutefois, le chancelier, qui n'envisageait qu'une occupation de courte durée, ne se promettait pas de résultats bien marqués.

Dans cette lettre, il ne s'agissait nullement de quelque chose qu'on aurait pu qualifier de véritable politique flamande. Pour cela, il fallait d'abord un contact entre les Allemands et certaines personnalités flamandes, auxquelles il devait importer, dans l'intérêt même de leur peuple, de mettre leurs concitoyens en garde contre des actes inconsidérés, notamment la destruction des voies ferrées et autres moyens de transport, et de leur épargner ainsi les rigueurs de la répression qui en résulterait. Il fut possible, en particulier dans les Flandres occidentales, d'établir de semblables liaisons. Par la suite, ces liaisons donnèrent lieu d'elles-mêmes à des contacts politiques.

Les expériences et observations rassemblées à cette occasion furent relatées dans les rapports rédigés par le capitaine de la Landwehr Dr. Dirr, membre de la Diète bavaroise ; ces rapports furent transmis au commandement de la VI<sup>e</sup> armée à Lille et, sur l'ordre du général en chef, commentés par leur auteur au kronprinz Rupprecht dans un rapport spécial. Le problème flamand y fut traité également sous son aspect politique. Le commandement de la VI<sup>e</sup> armée mit d'autres organismes au courant, en particulier le gouvernement général de Bruxelles et le gouvernement du Reich, leur envoyant par la même occasion un extrait de ce rapport. Il ordonna que fût entreprise une prudente propagande aux étapes et dans les régions occupées.

Le 2 décembre 1914, le général-colonel baron von Bissing remplaça le feld-maréchal baron von der Goltz à la tête du gouvernement général. Une copie du rapport du capitaine Dr. Dirr arrivée au gouvernement général tomba entre ses mains. Il exprima



le désir d'entendre des explications orales plus précises au sujet des propositions contenues dans ce rapport. Le 23 décembre 1914, le capitaine Dr. Dirr recevait l'ordre de se rendre à Bruxelles pour donner ces explications.

Peu de temps auparavant, le gouverneur général avait reçu du chancelier du Reich une lettre datée du 16 décembre 1914, qui devait donner une sérieuse impulsion à l'étude des conditions flamandes par notre administration. Dans cette lettre, le chancelier soulignait l'intérêt qu'avait l'Allemagne à s'acquérir et à s'assurer auprès d'une forte partie de la population belge une position de protecteur naturel et d'ami véritable. C'est pourquoi il désirait que le gouverneur général accorde une attention approfondie et persévérante au problème flamand. Toutes les questions annexes devaient être dorénavant traitées d'une façon uniforme « peut-être même par un service spécial auquel serait confiée cette tâche (1) ».

À côté d'une prise progressive de contact avec les chefs idéologiques et religieux du mouvement, M. von Bethmann-Hollweg attachait une grosse importance au plus large développement de la langue flamande ; dans les parties flamandes du pays, nous devons renoncer à donner à la langue allemande un rôle prépondérant ; il en était de même pour la transformation de l'Université de Gand en une Académie purement flamande ; de même encore pour l'établissement de liaisons journalistiques entre la Hollande et les régions flamandes, dans la mesure où le permettraient les nécessités militaires.

Les autorités du Reich, en particulier les Affaires étrangères, reçurent du chancelier l'ordre de soutenir

(1) Dr. P. OSZWALD, Nécrologie de Bissing. (*Annuaire biographique*, pp. 35-54).

de toutes les manières la politique tracée au gouverneur général.

C'étaient là des directives générales, claires et précises, émises par le gouvernement du Reich au sujet d'une politique germano-flamande qui devait être introduite et réalisée en Belgique.

Le 23 décembre 1914, le capitaine Dr. Dirr, en exécution de la mission qui lui avait été confiée, arrivait à Bruxelles. Le lendemain, il faisait au gouverneur général l'exposé demandé. Le Dr. Dirr brossa un rappel historique du développement de la question flamande en Belgique jusqu'à la guerre et fit des propositions pour que cette question fût traitée pratiquement d'une façon opportune. Ces propositions étaient basées sur les expériences faites avec des personnalités dirigeantes flamandes dans la zone des opérations et soulignaient particulièrement deux nécessités : en premier lieu, l'emploi de méthodes prudentes, mais avec des objectifs clairs, pour entrer en contact avec les chefs flamands ; cela devait nous permettre d'exercer une influence sur la population flamande et de ranimer le mouvement flamingant, figé par la guerre. En second lieu, il préconisait des enquêtes précises pour savoir jusqu'à quel point les intérêts allemands coïncidaient avec ceux du mouvement flamand dans les conditions du moment ; ces enquêtes devaient nous permettre de poser et de délimiter avec exactitude les objectifs prochains de la politique allemande. En particulier, il fallait rechercher jusqu'à quel point l'application de lois ou de projets de lois existants, mais non observés ou réalisés (loi scolaire, loi sur la langue, réforme de l'Université de Gand) serait considérée comme une avance par les Flamands. Cette « politique flamande » était un moyen absolument légitime de sauvegarder pour l'avenir, mieux que ce n'avait été fait par le passé, les intérêts politiques, écono-



miques et culturels de l'Allemagne en Belgique ; elle consistait à appliquer loyalement les lois belges pour autant qu'elles assuraient des droits aux Flamands.

Il faut particulièrement noter que le gouverneur général baron von Bissing s'opposa résolument aux aspirations du groupe extrémiste des « Jeunes-Flamands », qui rêvaient d'un démembrement de la Belgique. Ces Jeunes-Flamands, fougueux et tapageurs, dont le représentant allemand était le Dr. Hermann Wirth, de Gand (de naissance hollandaise, naturalisé Allemand), nourrissaient des songes chimériques, projetant le rattachement à l'Empire allemand, comprenant dans cette opération les Flandres françaises jusqu'à Calais. Quand ce n'aurait été que pour maintenir en Hollande des tendances amicales à notre égard, il était nécessaire de repousser des plans aussi démesurés. Le gouverneur général von Bissing le fit clairement et énergiquement en déclarant à une réunion des organismes allemands participant à la politique flamande, réunion à laquelle assistait aussi le Dr. Hermann Wirth :

« Je ne saurais mettre assez en garde contre une surestimation de rêves d'avenir aussi fantaisistes. Les adeptes de ces idées si vastes ne représentent tout au plus qu'une petite minorité dans la population flamande et ne peuvent gagner aucune sympathie dans les larges couches populaires. La masse du peuple flamand est, pour l'instant, fortement bouleversée par les événements et les souffrances de la guerre ; elle est également animée de préjugés et de méfiance à notre égard. De plus, ces tendances sont soigneusement entretenues du côté français par un service secret de propagande qui fonctionne à la perfection. D'ailleurs, même si ce courant, qui prédomine actuellement parmi les Flamands, faisait place à une conception plus favorable et plus claire des choses, nous

ne saurions bâtir, dans un avenir plus ou moins rapproché, sur l'approbation *générale* et immédiate par le peuple flamand des plans du groupe des Jeunes-Flamands. Pour gagner complètement ou partiellement les Flandres, il convient de suivre des voies plus paisibles, purement pratiques, celles de la politique réaliste. Ce résultat présuppose un petit travail de tous les jours, un travail réfléchi, patient, persévérant, prudent. Ce dernier ne devrait pas porter atteinte au principe directeur essentiel du mouvement flamand à l'égard de nous autres Allemands. Ce principe est formulé dans de multiples déclarations de corporations flamandes influentes et peut être brièvement défini de la façon suivante : Seuls des individus isolés désirent le rattachement à l'Allemagne. La grande majorité des sujets flamands veulent être des Germains à culture hollando-flamande, mais ne veulent pas devenir des Allemands authentiques parlant le haut-allemand. Ils veulent savoir assurée l'autonomie nationale des Néerlandais. Le mouvement flamand se pose pour objectif le relèvement matériel et spirituel du rameau flamand par le moyen de la langue maternelle. Ils reconnaissent les Allemands du Reich comme un peuple ami, apparenté aux Flamands, mais ils ne voient nullement en lui un compatriote. »

Cette mise au point énergique du gouverneur général brisait par avance toute tentative de brusquer les choses.

\*  
\* \* \*

Une série d'ordonnances spéciales restituèrent progressivement à la langue flamande la place à laquelle elle avait droit dans l'enseignement. Il devenait de plus en plus clair à nos yeux que la création d'écoles flamandes élémentaires, moyennes et supérieures



devait être complétée par la fondation d'une Université. Sans cette dernière, tout le système d'enseignement flamand demeurerait inachevé. Le Flamand, même parvenu aux études universitaires, n'avait en Belgique aucune possibilité de compléter son instruction scientifique. Dans les Universités belges qui s'ouvraient devant lui, l'enseignement se faisait en français, sauf de très rares exceptions, concernant la littérature flamande et néerlandaise. Celui qui désirait compléter ses études scientifiques au moyen de sa langue maternelle néerlandaise devait aller fréquenter une Université en Hollande, mais perdait ainsi la possibilité de passer ses examens d'État en Belgique.

De la sorte, à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Constitution belge, le peuple flamand se voyait arracher son élite intellectuelle, intégrée de force dans la haute société parlant le français. Par suite, la « flamanisation » de l'Université de Gand constituait la base nécessaire de toute politique flamande sensée ; et l'expérience a montré que le gouvernement belge lui-même n'a pas pu réaliser sa politique flamande sans adopter cette mesure. Le 15 mars 1916, le gouverneur général allemand promulguait le décret fondamental portant la transformation de l'Université de Gand en Université flamande, et, en 1930, le gouvernement belge se vit obligé de céder aux désirs du peuple flamand et d'accorder l'Université si longtemps souhaitée. Il n'est pas possible d'esquiver la logique de l'histoire et on n'a pas le droit de nous faire le reproche d'avoir été plus clairvoyants que le gouvernement du pays même.

L'extension de notre politique flamande portait ensuite sur ce qu'on a appelé la séparation administrative. Cette dernière ne visait aucunement à diviser le royaume de Belgique en deux États différents ; il ne s'agissait exclusivement que de faire droit aux

besoins des Flamands et des Wallons en faisant traiter leurs affaires administratives par deux centres différents. Cependant, à la fin de l'occupation, des tendances se sont fait jour à céder davantage encore aux désirs des Flamands et on a peut-être pensé à une union personnelle, telle qu'elle a longtemps existé entre la Suède et la Norvège. Mais je n'ai pas participé à cette dernière phase de la politique flamande ; je n'aurais d'ailleurs pas pu le faire, car elle ne me paraissait pas opportune en temps de guerre. Mais ce qui se passe aujourd'hui en Belgique me semble aboutir dans la pratique à une séparation plus profonde que n'en entrevit jamais notre politique flamande. La division de l'armée en régiments commandés en français, flamand et même en allemand trouble l'unité du pay-beaucoup plus que l'ensemble des mesures du gouvernement d'occupation qui constituèrent sa politique flamande.



BARON VON DER  
**LANCKEN**

**MÉMOIRES**

Traduit de l'allemand  
par Maurice Tenine

*nrf*

LES

CONTEMPORAINS

RAINS

PRÈS

DE

VUS

LIBRAIRIE GALLIMARD - 43, RUE DE BEAUNE (VII<sup>e</sup>)

S. P.